

COMMUNE DE BOFFRES

- **CM du 09/04/2024**
- **Présentation budgétaire**



- **Les documents budgétaires 2024**

- **Compte de Gestion - CG 2023 -**

- Il recapitule les opérations comptables de l'année, les dépenses et les recettes, il est réalisé par le comptable public « qui gère notre compte en banque ».

- **Compte Administratif - CA 2023 -**

- Il retrace comme le CG les opérations de l'année mais il est réalisé par l'ordonnateur (Le Maire), c'est la commune qui l'élabore. *Dans la pratique les CA et CG sont identiques.*

- **Budget Primitif - BP 2024 -**

- C'est la prévision de nos dépenses et recettes pour l'année à venir. Il est complété si besoin d'un Budget Supplémentaire (BS) et de Décisions Modificatives (DM) selon les décisions municipales.

- **Le budget primitif 2024**

- Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024.
- Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre, sincérité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte.
- Il a été établi avec la volonté :
 - - De maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
 - - De contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
 - - De mobiliser des subventions auprès de l'Etat, du conseil départemental, de la Région, ... chaque fois que possible.
- Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

- **Le fonctionnement**

- Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.
- La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).
- Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, loyers, ...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.
- Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.
- L'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.
- Les recettes de fonctionnement des communes ont beaucoup baissé du fait d'aides de l'Etat en constante diminution.
- Il existe trois principaux types de recettes pour une ville :
 - - Les impôts locaux (taxe foncière, taxe habitation sur les résidences secondaires, ...)
 - - Les dotations versées par l'Etat
 - - Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population (loyers, cantine, ...)

FONCTIONNEMENT - DEPENSES

Chapitre	DEPENSES	CA 2021	CA 2022	CA 2023	BP 2024
O11	Charges à caractère général	124 611.09 €	124 189.08 €	131 329.88 €	166 096.60 €
O12	Charges de personnel	162 101.74 €	167 519.03 €	196 808.22 €	243 000.00 €
O14	Attributions compensations	28 809.00 €	25 549.00 €	29 565.00 €	30 979.00 €
65	Autres charges de gestion courante	50 453.73 €	40 952.71 €	43 288.27 €	60 300.00 €
66	Charges financières	12 578.41 €	9 109.63 €	5 488.86 €	1 750.00 €
67	Charges exceptionnelles	- €	81.00 €	158.34 €	1 000.00 €
68	Dotations aux Provisions	- €	- €	- €	11 700.00 €
O42	Dotations aux amortissements	1 654.11 €	1 325.25 €	713.68 €	6 786.05 €
O23	virement section investissement				282 762.99 €
	TOTAL	380 208.08 €	368 725.70 €	407 352.25 €	804 374.64 €

FONCTIONNEMENT - RECETTES

Chapitre	RECETTES	CA 2021	CA 2022	CA 2023	BP 2024
001	<i>Excédent de fonctionnement reporté</i>	264 414.55 €	234 854.13 €	220 568.00 €	276 557.64 €
O13	Atténuation de charges	3 990.04 €	6 506.24 €	14 253.78 €	- €
70	Produits des services	68 991.20 €	67 987.96 €	78 062.27 €	68 000.00 €
73 et 731	Impôts et taxes	198 990.64 €	209 212.70 €	229 454.00 €	239 322.00 €
74	Dotations et participations	175 548.12 €	193 835.18 €	188 162.13 €	174 495.00 €
75	Autres produits gestion courante	42 960.39 €	44 677.11 €	54 120.96 €	46 000.00 €
76	Produits Financiers	- €	- €	- €	- €
77	Produits exceptionnels	4 970.67 €	3 290.50 €	915.29 €	- €
78	Reprise sur amortissements et prov	- €	- €	- €	- €
O42	Opérations d'ordre entre section	- €	- €	- €	- €
	TOTAL	495 451.06 €	525 509.69 €	564 968.43 €	804 374.64 €

- **L'investissement**

- Le budget d'investissement prépare l'avenir.
- Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...
- Le budget d'investissement de la commune regroupe :
 - - en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
 - - en recettes : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus

INVESTISSEMENT - DEPENSES

Chapitre	DEPENSES	CA 2021	CA 2022	CA 2023	BP 2024
001	<i>Déficit investissement reporté</i>	40 886.93 €	190 643.00 €	97 350.00 €	74 749.16 €
16	Remboursement emprunts	96 367.12 €	100 042.36 €	102 856.62 €	27 314.00 €
204	Subventions d'équipement versées	- €	451.42 €	- €	- €
20	Immobilisations incorporelles	- €	5 140.00 €	- €	11 440.00 €
21	Immobilisations corporelles	27 399.43 €	26 312.74 €	139 920.15 €	152 470.00 €
23	Immobilisations en cours	102 284.40 €	18 673.71 €	- €	301 912.06 €
O41	Operations patrimoniales	- €	120 958.11 €	- €	- €
TOTAL		226 050.95 €	271 578.34 €	242 776.77 €	567 885.22 €

INVESTISSEMENT - RECETTES

Chapitre	RECETTES	CA 2021	CA 2022	CA 2023	BP 2024
OO1	Excédent d'investissement reporté				
O21	<i>Virement de la section de fonctionne</i>	239 790.00 €	239 684.00 €	194 871.00 €	282 762.99 €
1068	Affectation du résultat N-1	40 886.93 €	144 803.40 €	171 070.09 €	101 626.18 €
10	FCTVA, TAM, ...	13 353.59 €	28 894.35 €	55 504.81 €	17 600.00 €
13	Subventions	19 668.67 €	67 956.20 €	36 693.00 €	158 110.00 €
16	Emprunts et caution	731.32 €	934.41 €	1 395.91 €	1 000.00 €
O 40	Operations d'Ordres	1 654.11 €	1 325.25 €	713.68 €	6 786.05 €
O 41	Operations patrimoniales	- €	120 958.11 €	- €	- €
TOTAL		76 294.62 €	364 871.72 €	265 377.49 €	567 885.22 €

BP 2024 – Affectation des résultats 2023

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés - 2022		220 567.74 €	97 349.88 €	
Opérations exercice - 2023	407 352.05 €	564 968.13 €	242 776.77 €	265 377.49 €
TOTAUX	407 352.05 €	785 535.87 €	340 126.65 €	265 377.49 €
Résultat de clôture		378 183.82 €	74 749.16 €	
	Besoin de financement		74 749.16 €	
	Excédent de financement			
	Restes à réaliser		26 877.02 €	
	Besoin de financement			
	Excédent de financement des restes		- 26 877.02 €	
	Besoin total de financement		101 626.18 €	
	Excédent total de financement			
Considérant l'excédent de fonctionnement , décide d'affecter			101 626.18 €	1068 investissement
			276 557.64 €	002 Excédent de fonctionnement re

**TAUX d'IMPOSITION
BOFFRES**

		2020	2021	2022	2023
Taxe fonciere	Bâtie	31.84	31.84	31.92	31.92
	Non Bâtie	54.54	54.54	54.67	54.67
Taxe habitation	Résidence secondaire				8.18

Proposition - BP 2024

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
002	Déficit de fonctionnement reporté		
002		002	Excédent de fonctionnement reporté 276 557.64 €
011	Charges à caractère général 166 096.60 €	013	Atténuation de charges - €
012	Charges de personnel et frais assimilés 243 000.00 €	70	Produits des services du domaine et ventes 68 000.00 €
014	Atténuation de produits 30 979.00 €	73	Impôts et taxes 239 322.00 €
65	Autres charges de gestion courantes 60 300.00 €	74	Dotations, subventions et participations 174 495.00 €
66	Charges financières 1 750.00 €	75	Autres produits de gestion courante 46 000.00 €
67	Charges exceptionnelles 1 000.00 €	76	Produits financiers - €
68	Dotations provisions semi-budgétaires 11 700.00 €	77	Produits exceptionnels - €
		78	Reprise sur amortissements et provisions - €
023	Virement à la section d'investissement 282 762.99 €		
042	Opérations d'ordre 6 786.05 €	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections
	TOTAL des Dépenses de Fonctionnement :		TOTAL des Recettes de Fonctionnement :
	804 374.64 €		804 374.64 €
			Equilibre de la section =
			-

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
001	Déficit d'investissement reporté 74 749.16 €	001	Excédent d'investissement reporté
16	Emprunt remboursement en capital 27 314.00 €	021	Virement de la section de fonctionnement 282 762.99 €
20	Immobilisations incorporelles 11 440.00 €	040	Opérations d'ordre 6 786.05 €
204	Subventions d'équipement versées	10	FCTVA, TAM ... 17 600.00 €
21	Immobilisations corporelles 152 470.00 €	1068	Affectation du résultat 101 626.18 €
23	Immobilisations en cours 301 912.06 €	13	Subventions 158 110.00 €
27	Autres immobilisations Financières	16	Emprunts et cautions 1 000.00 €
RAR	Restes à réaliser en dépenses d'investissement 26 877.02 €	024	Produit des cessions d'immobilisations
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections 0,00	RAR	Restes à réaliser en recettes d'investissement
041	Opérations patrimoniales - €	041	Opérations patrimoniales 0,00
458x	Opérations pour le compte de tiers	458x	Opérations pour le compte de tiers
	TOTAL des Dépenses d'Investissement :		TOTAL des Recettes d'Investissement :
	567 885.22 €		567 885.22 €

RECAPITULATIF DES INVESTISSEMENTS 2024

LIBELLE	MONTANT		
site internet	1 440.00 €	RAR Clairret	
Frais d'étude	10 000.00 €	Espace loisir jeunesse, CAUE village de caractère, cantine, parkings, SDEA	
Chapitre 20 - TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			11 440.00 €
achat de terrain	5 000.00 €	acquisition parcelles en espace réservés (zonage PLHiH)	
arbres	12 000.00 €	végétalisation village	
bâtiments scolaires	3 350.00 €	RAR fenêtre 1326,30 + fenêtre bureau directrice	
immeuble de rapport	1 870.00 €	RAR Bos cabinet infirmier	
autres bâtiments publics	11 850.00 €	RAR toiture ancien lavoir	
travaux de voirie	84 000.00 €	mur de soutènement	
autres réseaux	7 500.00 €	captage sources et captage eau pluviale	
autre mat et outillage incendie	10 400.00 €	RAR réserve incendie	
aménagement divers	10 000.00 €	travaux pour le cimetière	
autre instal mat et outillage	4 500.00 €	matériel service technique	
autre mat informatique	2 000.00 €	onduleur, mise à jour ordi Amandine, 2ème écran	
Chapitre 21 - TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			152 470.00 €
aménagement de terrain	204 000.00 €	Espace loisir et jeunesse	
reserve	97 912.06 €	selon projet	
Chapitre 23 - TOTAL IMMOBILISATIONS EN COURS			301 912.06 €

INDEMNITE DES ELUS – 2023 – Chapitre 65

Indemnités du Maire : 15 194.34 € brut pour l'année

Indemnités des Adjoints :

1 adjoint perçoit 4 579.68 € brut pour l'année

3 adjoints perçoivent chacun 5 207.52 € brut pour l'année

Indemnités des élus délégués : 830.70 € brut pour l'année